

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du mardi 23 août 2011 de la MAISON DU DEVELOPPEMENT
Kéran tour
22740 PLEUDANIEL

Nombre de Délégués

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

Date de la convocation : 18 août 2011

Le mardi 23 août 2011 à 17 heures 30

Dans la salle de réunions de la Maison du développement

Le Conseil Communautaire

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GOURONNEC, président

Etaient présents

Délégués de KERBORS

Jean François LE BESCOND, André MORVAN

Délégués de LANMODEZ

Alain GOURONNEC, PRIGENT Marcelle (représentant KERLEAU François)

Délégués de LEZARDRIEUX

Anne LE COQ, Marcel TURUBAN, Joseph LE BILLER, Jean Paul LE GOFFIC

Délégués de PLEUBIAN

Loïc MAHE, LE Monique LE PARLOUER, Michel LE GALL Jean Yves RALON, Joël GICQUEL (représentant Jean Noël MOREAU)

Délégués de PLEUDANIEL

Anne BARBIER (représentant Jean LAIZET) Gabrielle GUILLOU (représentant Didier ROGARD) Thierry LOAS

Délégués de PLEUMEUR GAUTIER

Pierrick GOURONNEC, LE MOULLEC, Claude LOGER

Délégués de TREDARZEC

Alain JEZEQUEL, FLOURY Albert, Yvon LE SEGUILLON

Assistaient également Délégués suppléants : Messieurs Yannick RIFFAULT, Yvon ARZUL, Madame Thérèse JAMET, Monsieur Yves LE ROUX, conseiller général
Madame Anne SALOU, secrétaire générale,

Absent ; Monsieur Xavier THEPAUT

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LE MOULLEC est nommé secrétaire de séance

Monsieur Le Président remercie les délégués de leur présence,
Puis, après l'appel nominatif des délégués et constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte,

DEMISSION DE Monsieur LAIZET.

Monsieur LAIZET, vice président en charge du Pôle Développement Durable et Economique, a présenté sa démission auprès de Monsieur le Sous-préfet, pour des raisons de santé.

Monsieur Le Président donne lecture de son courrier et informe que les délégations des vices présidents seront revues lors de la prochaine réunion du bureau, si Monsieur Le Sous préfet a fait connaître sa réponse.

Monsieur Le Président tient à remercier Monsieur LAIZET pour son dévouement au sein de la collectivité (CCPL et office du tourisme) :

« Jean était un homme efficace, présent, entier pour la CCPL, je regrette son départ mais je respecte son choix ; je tiens à lui témoigner toute ma sympathie et aussi celle du Conseil communautaire ».

Il informe sur l'organisation prise dans l'urgence suite à ce départ :

- Messieurs MAHE et LE MOULLEC prendront en charge le personnel et,
- Monsieur GOURONNEC Alain, les finances et le l'économie

Puis, *Monsieur Loïc MAHE* tient à remercier Monsieur LAIZET pour le travail accompli ; qu'il avait certainement une surcharge de travail ; il va falloir aujourd'hui, revoir l'organisation de la CCPL (élus et salariés) ;

Anne LE COQ : « c'était le choix des élus de 2008 de structurer les compétences en nommant des délégués référents ! l'organisation est différente de celle de l'ancien mandat ! »

Loïc MAHE : « le vice président délégué peut aussi travailler ; il perçoit une rémunération : »

Monsieur Le Président rappelle que la commune de PLEUDANIEL devra désigner un nouveau délégué titulaire

PROCES VERBAL de la réunion du 7 juin 2011

Adoption du procès-verbal de la précédente séance :

Le procès-verbal de la réunion du 7 juin 2011 a été adressé à l'ensemble des membres du conseil communautaire,

Monsieur Alain GOURONNEC demande s'il y a des remarques concernant ce procès verbal

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, ADOPTE le procès verbal du 7 juin 2011 ainsi que les délibérations s'y rapportant

Comptes rendus de bureau du 6 juin, du 8 juillet et du 16 août 2011

Réforme des collectivités locales des 21, 24 juin et 4 juillet 2011
Pôle de développement solidaire et culturel : du 21 juin
Pôle de développement industriel, économique, désenclavement local du 7 juillet
Professionnels de la Santé du 23 juin
Personnel et Responsables environnement du 8 juillet
Randonnée du 29 juin 2011

Quelques remarques sur le compte rendu du bureau du 16 août 2011.

En ce qui concerne, le dossier FONDS DE CONCOURS, « centre de remise en forme », il est demandé de rajouter les commentaires de Messieurs JEZEQUEL et LE BILLER, à savoir :

Monsieur JEZEQUEL « s'interroge fortement sur l'intérêt communautaire de ce bâtiment ? » ; pour sa part, il n'en voit pas.

Monsieur LE BILLER « sur la commune de LEZARDRIEUX, il existe une salle de sports dans laquelle, il est possible d'aménager un espace de remise en forme ! » il considère que ce n'est pas d'un intérêt communautaire

Par ailleurs, Monsieur LE BILLER souhaite rajouter au point « Caserne » du CR du 16 août « la CCPL avait voté (délibération du 7 juin 2005).

Aucune objection sur les autres comptes rendus.

REFORME TERRITORIALE

Après une synthèse des délibérations prises par les conseils municipaux des sept communes, le conseil communautaire devra prendre une position

Ci-après les délibérations des conseils municipaux des communes décidant la fusion de la communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux avec :

Communes	CC3R + Pays Rochois	CCPG + CC du Trieux	CC3R + Pays Rochois + CCPG + CC du Trieux	CC3R + Pays Rochois + CCPG + CC du Trieux + CC Lanvollon Plouha	CCPG + CC du Trieux + CC Lanvollon Plouha
KERBORS	1 ^{er} choix		2 ^{ème} choix	3 ^{ème} choix	
LANMODEZ	1 ^{er} choix		2 ^{ème} choix	3 ^{ème} choix	
LEZARDRIEUX		1 ^{er} choix	2 ^{ème} choix	3 ^{ème} choix	2 ^{ème} choix bis
PLEUBIAN	OK	OK	OK		

PLEUDANIEL			1 ^{er} choix	2 ^{ème} choix	
PLEUMEUR GAUTIER				2 ^{ème} choix	1 ^{er} choix
TREDARZEC	1 ^{er} choix	NON	2 ^{ème} choix	NON	

Monsieur Le Président expose :

« Suites aux différentes réunions collectives (bureau, comité de pilotage, conseils municipaux, personnel, communautés de communes voisines, UCPT...), le président propose de transmettre à Monsieur le Préfet, les arguments ci-après quant au projet du schéma départemental de coopération intercommunale

Si la Communauté de Communes de la Presqu'île de LEZARDRIEUX (CCPL) est favorable au projet de fusion avec la Communauté de Communes des Trois Rivières (CC3R) et le Pays Rochois, il est indispensable que le territoire de la nouvelle communauté « des Estuaires » puisse atteindre une taille d'au moins 50 000 habitants.

Malgré le souhait de la CC3R et du Pays Rochois de ne pas vouloir s'unir avec la CCPL, les conseils municipaux de la CCPL ont délibéré et après une synthèse des décisions, il s'avère que le choix se porte sur un regroupement de cinq communautés de communes : CCPL, CC3R, Pays Rochois, Communauté de communes de Paimpol Goëlo (CCPG), la Communauté de Communes du Trieux, plus la commune de BREHAT.

Ceci nous conduirait à une population totale d'un peu plus de 50 000 habitants, en gardant un territoire réaliste au regard de l'économie locale, des projets touristiques, du développement des activités maraichères et agricoles, des activités de production marine et des projets économiques du développement durable (hydrolienne, centre des essais des énergies marine, éoliennes) de la sécurité (déjà brigade territoriale) des écoles, du SCOT, de l'éducation (collèges, lycées) ...

Discussion :

Monsieur Le Président fait également remarquer qu'au vu des délibérations prises par les conseils municipaux, il a pu relever (via la presse) que certaines communes n'étaient pas favorables avec la proposition de leur communauté de communes (exemple : Plouëc du Trieux, Runan, Tréguier, Plougrescant, Plouguiel, Pouldouran....)

C'est pourquoi, après une première analyse, Monsieur le Président peut dire que 31 000 habitants sur une population totale de 51 000 (soit environ 62 %) seraient favorables à un regroupement à cinq : CCPL, CC3R, Pays Rochois, Communauté de communes de Paimpol Goëlo (CCPG), la Communauté de Communes du Trieux,

Il tient à faire remarquer que sur la CC3R, le président a proposé une délibération bloquée aux communes adhérentes.

Pierrick GOURONNEC rejoint la synthèse du président ajoute toutefois, qu'il ne faut pas oublier la communauté de communes de LANVOLLON PLOUHA ; cette communauté ne serait pas indifférente à la proposition d'une fusion à 6 communautés.

Alain JEZEQUEL : la synthèse du président relate bien ce qui s'est passée ; il faut aller de l'avant et que la proposition à 5 communautés de communes est judicieuse.

Yvon LE SEGUILLON : un regroupement à 5 est le plus réaliste !

Alain GOURONNEC ; la CDCI devra prendre en compte la volonté des élus de fusionner à cinq communauté de communes exprimée à + de 60 %

Yves LE ROUX : la réforme est indispensable pour constituer un pôle fort par rapport à d'autres territoires qui sont déjà en place et plus forts.

Tous unis, nous serons armés pour aller de l'avant ; ceux qui rejettent la réforme se trompent d'époque.

Il faut aller de l'avant avec un territoire cohérent (économique, touristique, santé, éducation, bassin de vie...)

Une remarque : la Communauté de Communes de LANVOLLON PLOUHA ne s'est pas manifestée.

Joseph LE BILLER : nous pouvons travailler ensemble grâce à nos ports, à la voie ferrée ; il faudra améliorer notre réseau routier

Frédéric LE MOULLEC : le Préfet a imposé un schéma ; la seule chose qui peut être faite c'est la fusion avec la CC3R et le Pays Rochois

C'est la CDCI qui va émettre un avis

La CC3R et le Pays Rochois ont déposé un amendement pour un « mariage » à deux collectivités.

Il faut de notre côté, proposer quelque chose, pour contre carrer le choix préfectoral ; il faut démontrer à la CDCI que nous voulons être à 5 communautés de communes.

Alain JEZEQUEL : le poids des communes est important

Pierrick GOURONNEC : il faut insister sur le fait que nous voulons regrouper les deux propositions du Préfet

CCPL , CC3R et Pays Rochois + CCPG et CC du Trieux.

Après tous ces avis, Monsieur Le Président propose aux membres du conseil communautaire, de présenter le texte ci-après à Monsieur Le Préfet :

Une coopération intercommunale à cinq collectivités : CCPL, CC3R, Pays Rochois, Communauté de communes de Paimpol Goëlo (CCPG) et la Communauté de Communes du Trieux, voire la communauté de communes de LANVOLLON PLOUHA est une nécessité

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

PROPOSE un regroupement immédiat, des cinq communautés de communes que sont : CCPL, CC3R, Pays Rochois, Communauté de communes de Paimpol Goëlo (CCPG), la Communauté de Communes du Trieux, et la commune de BREHAT, plus LANVOLLON PLOUHA (si elle le décide)

PRECISE que ce rapprochement impliquerait des communautés qui appartiennent aux mêmes Pays, soit un regroupement du Pays de Guingamp et du Pays du Trégor Goëlo,

PROPOSE donc que soit étudiée la fusion de ces deux PAYS

DEMANDE à la CDCI d'examiner avec bienveillance, ces propositions, en les faisant figurer au schéma départemental de la coopération intercommunale.

Maison Médicale

Etat d'avancement du dossier (implantation terrain....)

Monsieur Le Président expose :

Suite aux différentes rencontres concernant le projet de maison médicale, l'association des Professionnels de Santé Libéraux de la Presqu'île (PSLP) a été créée.

La CCPL serait porteuse du projet, (le maître d'ouvrage) ; l'association a déjà déposé une demande de subvention auprès de l'ARS, un bureau d'études a été choisi par l'association : ICONES de Rennes pour monter le dossier.

L'association voudrait une structure technique centralisée sur la Presqu'île et donc pas à Kérantour : implantation sur des terrains à PLEUMEUR GAUTIER avec une surface de bâtiments de l'ordre de 500 m².

Ainsi les pharmaciens ne perdraient pas leur clientèle contrairement à l'implantation sur Kérantour où les usagers iraient plus facilement sur Lézardrieux.

Que Mr Pierrick GOURONNEC a proposé, de mettre à disposition, gracieusement, une parcelle de terre d'une superficie d'environ 1000 m², sur le terrain de son futur projet « Pavillon pour Personnes Agées » qui sera prochainement viabilisé.

Discussion

Pierrick GOURONNEC : Attentif à la demande de l'Association de vouloir s'installer sur la commune de PLEUMEUR GAUTIER ; ladite commune pourrait proposer un terrain viabilisé sis « place de la Bascule » destiné à accueillir des pavillons pour personnes âgées.

Le conseil municipal devra émettre son avis

Yvon LE SEGUILLON : cette opération devrait être « blanche » ;

Anne LE COQ : informe que l'AMF met en garde les collectivités « dans certains endroits les locaux ne sont pas loués » ; il faudrait s'assurer que les professionnels viennent s'installer dans cette maison médicale pluridisciplinaire

Elle rappelle la première réunion de novembre 2010 au cours de laquelle, la profession médicale ne semblait pas intéressée.

Alain GOURONNEC : depuis le projet a avancé et, ce bâtiment sera construit à la demande des professionnels ; d'ailleurs, ils s'investissent déjà ; dans ce dossier, la CCPL aura le rôle de « facilitateur »

Jean Yves RALON : rapporte que deux médecins extérieurs à la Presqu'île attendent de pouvoir s'installer

Yvon LE SEGUILLON: il ne faut pas rater le « côche »

Puis, Monsieur Le Président demande au Conseil communautaire son avis sur

- Ce projet
- Le lieu de l'implantation

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Président, à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **DECIDE d'être porteur du projet de construction d'une maison médicale sur le territoire de la Presqu'île**
- **DECIDE, sous réserve de l'accord de la Commune de PLEUMEUR GAUTIER de mettre à disposition le terrain nécessaire, que cette construction sera réalisée sur la commune de PLEUMEUR GAUTIER**

Pôle Développement Solidaire et Culturel
MOULLEC

Monsieur MAHE Loïc et Monsieur Frédéric LE

Monsieur LE MOULLEC

Association de Développement de l'Economie sociale et solidaire du Pays du Trégor Goëlo

Statuts et financements

A la demande de Monsieur Le Président, Monsieur LE MOULLEC relate l'historique de ce dossier et brièvement commente les statuts de cette nouvelle Association qui a pour mission, sur le territoire du Pays Trégor Goëlo, de faire connaître et reconnaître l'économie sociale et solidaire. Elle a aussi pour vocation de structurer, de développement et de promouvoir la coopération entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire

Pour le fonctionnement de cette Association, un partenariat financier de la CCPL est sollicité à hauteur de 371.00 € de plus, une subvention de 620.75 € par an pendant trois ans (1862.32 € la 2^{ème} et 3^{ème} année) est également sollicitée pour l'emploi aidé (à titre expérimental)

Monique LE PARLOUER: étonnée par cette nouvelle « strate »

Frédéric LE MOULLEC: il faut mutualiser la compétence de développement économique

Yves LE ROUX: cet emploi est subventionné, aujourd'hui, à 50 % ; ce taux régressera à terme ; il y a toujours un risque !

Monsieur Le Président demande au conseil communautaire son avis sur l'adhésion de la CCPL à cette Association de Développement de l'Economie sociale et solidaire du Pays du Trégor Goëlo,

***Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et un vote à main levée
(5 voix contre, 7 abstentions et 8 voix pour)***

- **DECIDE l'adhésion à cette Association pour l'année 2011**

- *DECIDE de participer à hauteur de 371.00 € pour la réalisation de l'étude de préfiguration et à hauteur de 620.80 € pour le fonctionnement (4 mois de la première année 2011.)*
- *PRECISE que la CCPL reverra ce dossier en 2012.*

Pôle Développement Durable et Economique

Fonds de concours

Monsieur Le Président expose : Par délibération du 14 décembre 2010, le conseil communautaire avait décidé d'octroyer (suivant les possibilités financières de la CCPL) des fonds de concours pour la réalisation de certains travaux dans les communes adhérentes à la CCPL .

La délibération stipule que les dossiers de demande d'aide doivent être déposés avant le 31 janvier de chaque année.

Monsieur le Président donne connaissance des dossiers déposés

Communes	Travaux	Aide Sollicitée	Décision	Date versement de l'aide
KERBORS	Salle des fêtes	30 000 €	Accordée (délib. du 14/12/2010)	3 ^{ème} trim 2011
PLEUMEUR GAUTIER	Viabilisation terrain pour construction logements sociaux	30 000 €	Le bureau considère ce projet communal et propose une aide de 30 000 €	1 ^{er} semestre 2012
TREDARZEC	Locaux administratifs	30 000 €	Le bureau considère ce projet communal et propose une aide de 30 000 €	2 ^{ème} semestre 2012
PLEUBIAN	Centre de remise en forme	40 000 €	Le bureau considère ce projet communautaire et propose une aide de 40 000 €	Fin 2013
LEZARDRIEUX	Aire de carénage	50 000 €	Le bureau considère ce projet communautaire et propose une aide de 50 000 €	1 ^{er} avril 2012
	Total	180 000 €		

Anne LE COQ : la commission des finances devait se réunir pour définir l'intérêt communautaire (cf. CR du bureau du 8 juillet 2011) des deux derniers projets ; or, il n'en est rien !

Le Président : « pris par le temps et les évènements, confirme qu'il n'a pas réuni la commission ad hoc mais considère que les propositions du bureau peuvent être prises en compte

CENTRE DE REMISE EN FORME sur PLEUBIAN

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par un vote à main levée

(3 voix contre, 4 abstentions, 15 voix pour)

- *DECIDE que la construction du centre de remise en forme présentée par la commune de PLEUBIAN est d'un intérêt communautaire*
- *DECIDE d'octroyer à cette commune, un fonds de concours de 40 000 € conformément à la délibération du 14 décembre 2010.*

AIRE DE CARENAGE sur LEZARDRIEUX

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par un vote à main levée
(1 abstention, 22 voix pour)*

- *DECIDE que la construction de l'aire de carénage présentée par la commune de LEZARDRIEUX est d'un intérêt communautaire*
- *DECIDE d'octroyer à cette commune, un fonds de concours de 50 000 € conformément à la délibération du 14 décembre 2010.*

VIABILISATION DE TERRAINS pour la CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR PLEUMEUR GAUTIER et CONSTRUCTION DE LOCAUX ADMINISTRATIFS SUR TREDARZEC

Le Conseil communautaire à l'unanimité,

EMET un avis favorable aux dossiers présentés par les communes de PLEUMEUR GAUTIER et de TREGUIER

Le Président est autorisé à signer tous les documents nécessaires et relatifs à ces dossiers présentés par les communes de PLEUMEUR GAUTIER, TREDARZEC, PLEUBIAN et LEZARDRIEUX

Précise que ces dépenses seront inscrites au BUDGET CCPL 2011

Jean Paul LE GOFFIC : rejoint les dires de Anne LE COQ ; que des structures ont été prévues à l'intérieur de la CCPL et qu'il faut les consulter ; les délégués peuvent aussi avoir des avis à émettre dans les commissions.

FINANCES :

Redevances des Ordures Ménagères 2012

Monsieur le Président expose au conseil communautaire

les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts, qui permettent aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

La liste des établissements exonérés doit être affichée à la porte de la CCPL

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, par 21 voix, d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants :

Etablissements
Camping municipal de Kermagen de PLEUBIAN
Camping de Laneros sis à PLEUBIAN
Camping de Port la Chaîne sis à PLEUBIAN
Colonie d'Epinay sur seine Appartenant à la Mairie d'Epinay sur Seine Sise à l'Armor PLEUBIAN
Camping municipal de Lézardrieux
Port de Plaisance De LEZARDRIEUX
Commune de Morangis Appartenant à la Ville de MORANGIS Sise à Kermenguy à LEZARDRIEUX
LRCB sur ZA du Costy à LANMODEZ
BODIN Jacques LANMODEZ
LE GUEN Annie CHAUMARD LANMODEZ
CHAUMARD Henri LANMODEZ
CHAUVET Alain LANMODEZ
LE GALL Gildas LANMODEZ
LE ROUZES Gilbert LANMODEZ(ex LABAN)
LE ROUZES Gilbert LANMODEZ
VIOLAS Alain LANMODEZ
LE GALL Anne Marie Rue de Port Béni PLEUBIAN
Les Bouchots du Sillon de Talbert PLEUBIAN
BOUTIN Michel Rue Pen Lan PLEUBIAN
LE HOGUILLARD J CLAUDE Pen Lan PLEUBIAN
Les reflets de la Presqu'île TREDARZEC

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition : 2012

Il charge Monsieur Le président, de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Monsieur GICQUEL n'a pas pris part au vote

*Joseph LE BILLER suggère que tous les commerces devraient être soumis à une redevance
Le Président lui demande de travailler sur ce dossier*

Demandes de subvention : Comité Local des pêches maritimes de Paimpol-Lannion

Monsieur Le Président rappelle :

Le 14 décembre 2010, le Conseil communautaire de la Presqu'île avait décidé de dénoncer la convention relative à la pérennisation et au financement de l'emploi au Comité local des pêches maritimes des Elevages Marins de PAIMPOL - LANNION

Puis expose :

En janvier 2011, ledit comité réitère sa demande pour un poste à temps plein regroupant deux actions : animation territoriale couplée à la réalisation d'un système d'information pêche.

Toutefois, le conseil régional et général ainsi que la direction départementale des territoires et de la mer souhaitent seulement prioriser le poste à temps plein pour la réalisation d'un système d'information pêche.

C'est pourquoi, courant mai 2011, une nouvelle demande d'ajustement est adressée.

Puis en juin 2011, une nouvelle demande pour un nouvel ajustement suite à une estimation insuffisante du coût de l'appui technique (AMO) est sollicitée.

versement		Janvier 2011	Mai 2011	Jun 2011
1 ^{er}		1 124	386.81	423.38
2 ^{ème}		1 016	357.84	394.41
3 ^{ème}		1 016	357.84	394.41

Pour info, la CC3R fait savoir par courrier du 27 juillet 2011, que le conseil communautaire a décidé, également de dénoncer la convention avec le comité local des pêches et ainsi, de ne plus apporter son concours au financement du poste concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité

EMET un avis favorable la demande formulée par le Comité Local des pêches maritimes de Paimpol-Lannion

EMET un avis favorable à la participation demandée en juin 2011

AUTORISE le président à signer tout document nécessaire et relatif à la prise en charge du poste à temps plein pour la réalisation d'un système d'information pêche.

SNSM de Pleubian : la SNSM de Pleubian sollicite la participation de la CCPL afin d'acheter une motopompe

Monsieur Le Président donne connaissance du courrier reçu de Monsieur le Président de la SNSM de Pleubian sollicitant une aide pour l'achat d'une nouvelle motopompe.

Il fait savoir que le bureau a émis un avis favorable à cette demande à hauteur de 1 000 €
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité

EMET un avis favorable la demande formulée par la SNSM de PLEUBIAN

DECIDE d'allouer une aide de 1000 € pour l'acquisition de la motopompe

AUTORISE le président à signer tout document nécessaire et relatif à cette acquisition

Décisions modificatives :

Entité VOIRIE (suite courrier de la Sous préfecture)

Monsieur Le Président donne connaissance du courrier émanant de la Sous préfecture et relatif au budget annexe VOIRIE.

Il expose : il s'avère nécessaire de prendre une décision modificative pour régularisation

Le conseil communautaire à l'unanimité ,

- *DECIDE de procéder aux votes de crédits supplémentaires suivants sur le budget VOIRIE année 2011*

Fonctionnement :	Investissement :
Dépense Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : + 24 000 €	Recette : Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement : + 24000 €
Recette Article 7477 Aide du budget CCPL: + 24 000 €	Dépense : 1641 remboursement du capital des emprunts : + 24 000 €

Budget
Voirie

Le conseil communautaire à l'unanimité ,

- *DECIDE de procéder aux votes de crédits supplémentaires suivants sur le budget CCPL année 2011*

Fonctionnement
Chapitre 022 Dépenses imprévues : - 24 000 €
Compte 65735 subvention d'équipement budget annexe voirie : + 24000 €

Budget
Principal

NOUVEAUX TARIFS :

Centre culturel LE SILLON : vente de boissons coût du ticket

Monsieur Le Président expose :

Lors de l'organisation de spectacles au centre culturel LE SILLON, il se peut qu'une buvette soit ouverte ; il convient donc de fixer des tarifs pour la vente de boissons (sous forme de tickets)

Bière, soda, cidre	2 €
Café, bouteille d'eau	1 €

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : tarif intermédiaire pour seulement une intervention administrative du technicien SPANC

Monsieur Le Président expose :

Le Président informe qu'il a rencontré un administré au sujet d'une facturation ANC d'un montant de 152 €.

Cette personne a déposé un dossier pour la remise aux normes de son installation auquel était jointe une étude à la parcelle réalisé par un bureau d'étude. Mr Blanco, technicien du SPANC ne s'est donc pas déplacé sur le terrain. Cette personne refuse de payer l'intégralité de cette facture.

Le Président propose d'établir un tarif intermédiaire d'un montant de 50 € lorsque la visite sur le terrain n'est pas nécessaire.

Les membres du bureau ont proposé de facturer 50 € pour ce type de dossier.

MULTIMEDIA

Monsieur Le président expose que les cours d'informatique vont reprendre courant septembre 2011.

L'animatrice a élaboré son programme pour 2011-2012 (qui sera présenté en commission) mais, d'ores et déjà, il conviendrait de fixer de nouveaux tarifs

20 € l'année initiation,....
2 € par séance initiation à la photo

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Monsieur MAHE expose :

- Des absences d'enfants peuvent arriver sur quelques journées, avec justificatif (certificat médical), sur une semaine de 4 ou 5 jours

Exemple : sur une semaine de 4 jours : l'enfant est absent 2 jours avec un certificat médical de 2 jours et est présent tout de même au centre 2 jours

L'année dernière il avait été décidé de ne pas facturer la semaine en cas d'absence, ce qui avantage la famille, mais pas le budget

- que facture la CCPL à cette famille en 2011 ?
- faut-il prendre un tarif à la journée uniquement en cas d'absence ponctuelle et justifiée ?

Le coût de la journée 13 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après avoir entendu ces exposés

- **DECIDE** de fixer les tarifs suivant :

	CENTRE CULTUREL	ANC	MULTIMEDIA	ALSH
Boissons le ticket	2 €			
Bière, soda, cidre				
Café, bouteille d'eau	1 €			
Dossier administratif seul		50 €		
Coût à l'année			20 €	
Séance initiation photo			2 €	
Coût à la journée (absence ponctuelle et justifiée)				13 €

PERSONNEL : Avenant au contrat collectif MNT (maintien de salaire)

Monsieur Le Président expose :

- La Mutuelle Nationale Territoriale fait connaître le changement des conditions générales et de la modification du taux de la cotisation, suite à la Loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

Les garanties complémentaires sont fortement impactées par cette Loi (absences pour raisons de santé progressent, incidence sur les risques d'incapacité et invalidité...)

Le taux de la cotisation passe de 1.86 % à 1.90 %

Part salariale 1.25 %

Part patronale 0.65 %

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le président à signer l'avenant présenté par la MNT
- **DECIDE** de participer à hauteur de 0.65 % de la masse salariale

Pôle Développement Technique et Aménagement de l'Espace

Monsieur Jean François LE BESCOND et Monsieur Joseph LE BILLER

QUESTIONS DIVERSES

ECOLE DU MUSIQUE DES ESTUAIRES

- Pétition pour sauver l'école de musique des Estuaires de Trégulier (les membres du bureau ont émis un avis défavorable à la signature de la pétition)

Yves LE ROUX : ce n'est pas aux communes adhérentes au Syndicat de combler le déficit causé par la participation d'élèves de communes non adhérentes.

Aujourd'hui seulement six communes adhèrent au SIVU ; il faut que celles-ci se retirent en bloc.

Le conseil communautaire DEPLORE le manque de solidarité entre les communes et DECIDE de ne pas signer la pétition présentée par l'Ecole de Musique des Estuaires.

Conseil en Energie Partagé : demande de la commune de LEZARDRIEUX

La Mairie de LEZARDRIEUX a sollicité de prendre rang pour un diagnostic et un bilan énergétique des bâtiments communaux.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

EMET un avis favorable à la demande de la commune de LEZARDRIEUX pour qu'un diagnostic en bilan énergétique de ses bâtiments communaux soit réalisé par le Conseiller en énergie partagé du Pays Trégor Goëlo.

AUTORISE le président à signer tout document relatif à cette demande

Renouvellement du chéquier Ti'Passe du CONSEIL GENERAL

Convention Ti Pass avec le Conseil Général

Renouvellement pour l'année scolaire 2011-2012 pour les enfants de 6^{ème} et 5^{ème}

Ainsi, percevront :

Les élèves de 6^{ème}

un chéquier de 40 €

Les élèves de 5^{ème}

un chéquier de 40 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité

EMET un avis favorable au renouvellement de la convention TI PASS avec le Conseil Général pour l'année scolaire 2011-2012.

AUTORISE le président à signer cette convention

RAPPORT ANNUEL 2010 du SMITRED

Monsieur Le Président expose que tous les élus de la CCPL ont reçu par courrier le rapport annuel 2010 du SMITRED

Il demande aux élus s'ils ont des commentaires à formuler ce rapport

Aucune objection

SYNDICAT AEROPORT DE LANNION (pour info)

Monsieur Jean Yves RALLON rapporte la réunion en date du 5 juillet 2011, du Comité Syndical de l'Aéroport de LANNION -Côtes de Granit

Il a été décidé lors de cette réunion de réaliser une étude approfondie des deux syndicats mixtes pour examiner l'intérêt d'un éventuel rapprochement « fusion entre le syndicat mixte de l'aéroport de Saint Brieuc et le syndicat mixte de l'aéroport de Lannion Côtes de Granit »

Le Syndicat bloque la proposition de Monsieur Le Préfet

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Monsieur MAHE rappelle qu'il avait été question d'ouvrir un ALSH durant les petites vacances scolaires

Il informe que la commune de PLEUDANIEL serait favorable pour mettre à disposition les locaux de son école publique

D'autre part, la directrice de l'ALSH des grandes vacances, Mme BETTON, est partante pour l'ouverture d'un ALSH durant les vacances scolaires de l'année 2011-2012 à savoir environ cinq semaines.

Pour le bon fonctionnement, il faudra l'agrément de la PMI pour pouvoir accueillir 20 enfants dans l'école publique de PLEUDANIEL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MAHE, le conseil communautaire à l'unanimité

- **EMET un avis favorable à l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement dans l'école publique de PLEUDANIEL et durant les vacances scolaires à savoir « la Toussaint », les Vacances de Février et celles de Pâques**
- **MANDATE Monsieur MAHE pour se charger de l'organisation de cet ALSH**

CHEMINS DE RANDONNEES

Monsieur Frédéric LE MOULLEC rapporte les décisions de la commission qui s'est tenue en juin 2011 à savoir :

- Regrette la décision de la CCPL de ne pas acquérir du matériel pour l'entretien des chemins
- Il faudrait qu'une solution alternative soit mise à l'étude pour l'entretien
- La décision d'organiser une RANDONNEE COMMUNAUTAIRE qui passerait sur les Routoirs à Lin au printemps prochain.

Avant de clôturer la réunion, Anne LE COQ demande qu'à l'ordre du jour de la réunion du conseil communautaire du 4 octobre prochain, soient prévus :

- Le financement de la caserne de LEZARDRIEUX
- Le compte rendu de la réunion avec le Sous préfet du 1^{er} septembre 2011.

Le président précise que les points seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion, si les informations concernant la caserne ont évolué.

La séance est levée à 20 heures 30.

**A noter prochaine réunion du conseil communautaire
MARDI 4 OCTOBRE 2011**